



**Manuel des prélèvements  
SERVICE D'ANATOMOPATHOLOGIE**



## Tables des matières

|   |       |
|---|-------|
| 1. PRESENTATION DU SERVICE D'ANATOMOPATHOLOGIE .....          | 4     |
| 2. GENERALITES.....   | 5     |
| 3. PRESCRIPTION et obligation légale .....                    | 6     |
| 4. PROCEDURES D'ACHMINEMENT .....                             | 7     |
| 4.1. PRELEVEMENT ANATOMOPATHOLOGIQUE urgent .....             | 7     |
| 4.2. MEDECINS INTERNE A LA CLINIQUE .....                     | 7-8   |
| 4.3. MEDECINS EXTERNE A LA CLINIQUE.....                      | 8     |
| 4.4. SECURITE ET HYGIENE .....                                | 8     |
| 5. CONDITIONS GENERALE POUR LA FIXATION D'UN PRELEVEMENT..... | 9     |
| 5.1. PRELEVEMENT HISTOLOGIQUE                                 |       |
| 5.1.1. Extemporannée .....                                    | 9     |
| 5.1.2. Biopsie et pièce opératoire .....                      | 10    |
| 5.2. CYTOLOGIE  |       |
| 5.2.1. Cytologie gynécologique.....                           | 10    |
| 5.2.2. Cytologie non gynécologique .....                      | 11    |
| 6. ANALYSE COMPLEMENTAIRE .....                               | 11    |
| 6.1. MATERIEL DISPONIBLE AU LABORATOIRE .....                 | 12-13 |
| 6.2. COMMANDE MATERIEL.....                                   | 14    |
| 6.3. TRANSMISSION DES RESULTATS.....                          | 14    |
| 6.4. DELAI D'OBTENTION DES RESULTATS.....                     | 15    |

## 1. PRESENTATION DU SERVICE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE

### LOCALISATION

Service d'Anatomie Pathologique  
Clinique Notre Dame de Grâce  
Chaussée de Nivelles 212,  
6041 Gosselies

Le laboratoire se situe au rez de chaussée de la clinique, sur la route 085

L'accès au laboratoire est limité, une sonnette est à votre disposition pour vous annoncer.

### HEURE D'OUVERTURE

Heure d'ouverture du secrétariat

Du lundi au vendredi de 08h30 à 15h



071/37.90.30



071/37.90.76

Heure d'ouverture de la technique

Du lundi au vendredi de 8h à 15h30



071/37.90.20

### CONTACTS

#### ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUE

Chef de service : Dr. Andoni LAKA

*Anatomopathologiste : Dr. Pierre Lacremans*

#### CELLULE QUALITE

*Coordinatrice qualité sécurité: Valérie Dujeu*

*Responsable opérationnel: Elodie Zwerts*

*Responsable qualité : recrutement en cours*

#### Remarque

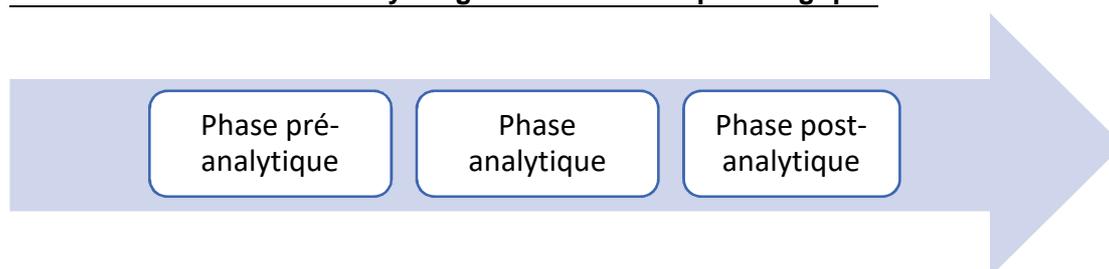
LAP : Laboratoire d'anatomopathologie

## 2. GENERALITES

### L'EXAMEN D'ANATOMOPATHOLOGIE

L'anatomopathologie consiste en l'étude morphologique des anomalies macroscopiques et microscopiques des tissus biologiques et des cellules pathologiques prélevés sur un être vivant ou mort.

#### Processus de l'examen de cytologie et d'anatomie pathologique



#### ✓ Phase pré-analytique

Ensemble des étapes dans l'ordre chronologique commençant par la formulation de la demande d'analyse par le prescripteur, l'identification du patient, le prélèvement du matériel biologique, son acheminement jusqu'au laboratoire, sa réception, son enregistrement et toute autre opération de ce matériel avant le début de la phase analytique.

#### ✓ Phase analytique

Toutes les étapes dans l'ordre chronologique des travaux sur le matériel biologique humain, prélèvement ou échantillon de l'analyse proprement dite jusqu'à sa validation technique et/ou médicale.

#### ✓ Phase post-analytique

Ensemble des étapes dans l'ordre chronologique à partir de la fin de la phase analytique, comprenant la revue des résultats, l'autorisation de libération, l'élaboration du compte rendu, la transmission des résultats validés à leurs destinataires, le stockage, l'archivage et/ou l'élimination du matériel biologique résiduel après analyse de l'échantillon.

### 3. PRESCRIPTION et obligation légale

Selon l'Art.19 de l'AR 05/12/2013 relatif à l'agrément des laboratoires d'anatomopathologie,

§1. Le dispensateur défini, veille à ce que les échantillons soient accompagnés d'une demande d'analyse avec communication légale et obligatoire par le prescripteur des renseignements suivants ;

- Une **identification univoque du patient**, à savoir : le nom, prénom, adresse et date de naissance et la **vignette mutuelle** ou le registre national ;
- Le nom, prénom, adresse et numéro INAMI du **prescripteur** ;
- Le **type et l'origine** du prélèvement ;
- La **date** de la prescription et la **signature** du prescripteur ;
- Les **renseignements cliniques** et exposé du problème ;
- 1. Les données utiles à l'exécution des prestations et à l'interprétation des résultats. (Pour notre laboratoire la **date et l'heure de la fixation est demandée**) ;



Le **caractère urgent** d'une demande doit être spécifié sur le bon de demande.



En cas de prélèvements à **risque contaminant**, l'indiqué clairement sur la feuille et le sachet de transport à l'aide d'une étiquette jaune.



Les bons de demande d'analyse sont disponibles au LAP et peuvent être envoyés à la demande du préleveur.

#### IMPORTANT

##### En cas d'absence d'information d'identification

Si une incertitude sur la demande se présente, un prélèvement attribuable à un patient ; le prélèvement sera quand même traité. Une non-conformité sera établie et pourra être mentionnée dans le protocole final en cas de risque pour l'interprétation des résultats.

Si l'identification est équivoque, prélèvement non attribuable à un patient ; le laboratoire se réserve le droit de mettre la demande en attente jusqu'à la confirmation du prescripteur par téléphone ou par écrit. La personne responsable du prélèvement assumera la pleine responsabilité de sa confirmation. Si cette information ne peut être fournie après contact avec le prescripteur, le prélèvement lui sera renvoyé afin de régulariser la non-conformité.

## 4. PROCEDURES D'ACHEMINEMENT

Le service d'anatomo-pathologie réceptionne les prélèvements de 8h à 15h30 les jours ouvrables.

- ✓ La biopsie est accompagnée d'un bon de demande
- ✓ Le tout dans un sachet à glissière différent pour chaque patient
- ✓ Identifier le contenant par une étiquette patient
- ✓ Si plusieurs pots, numéroter et/ou différencier les pots

### 4.1. PRELEVEMENT ANATOMOPATHOLOGIQUE **urgent** :

Acheminement en « urgence immédiate »

1. Prévenir le service au **071/37.90.20**, en précisant le service demandeur, la date, l'heure et la nature du prélèvement ;
2. A **remettre en main propre** au personnel d'anatomopathologie ;
3. Mentionner le caractère **urgent sur le bon de demande**.

Tout incident sur le prélèvement qui pourrait avoir un impact sur la qualité des résultats doit être signalé sur le bon de demande.

Afin d'éviter les doubles prescriptions pour les prélèvements histologique et cytologique d'un même patient, une seule demande sera complétée.

### 4.2. MEDECINS INTERNE A LA CLINIQUE :

Consultations :

Les prélèvements peuvent être acheminés par le télétube (627) ou déposés directement au laboratoire dans leurs bacs prévus à cet effet (Biopsie-cytologie).

Aussi, deux fois par jour, une technicienne récupère les prélèvements au dispatching du laboratoire d'analyse.

Bloc opératoire :

**Toutes les pièces non fixées doivent être acheminées au LAP endéans la ½ heure pour éviter un temps d'ischémie froide trop prolongée.**

Les prélèvements sont récupérés deux fois par jour, le matin (8h15 +-15') et l'après-midi (13h15 +- 15') au monte-charge du laboratoire d'analyse, suite à l'appel de la personne du bloc opératoire en charge d'envoyer les prélèvements.

Confirmation de la réception des prélèvements de la salle d'opération

Les prélèvements en provenance de la salle d'opération doivent être accompagnés d'une feuille d'acheminement reprenant tous les prélèvements envoyés. Cette feuille spécifie ; le nom du patient, la date de prélèvement, la date d'envoi, le chirurgien

responsable, le type d'intervention, le nombre de pot, et le paraphe de la personne responsable de l'envoi.

La bonne réception des prélèvements sera confirmée via paraphe sur la feuille d'acheminement et renvoyé par télé tube au n°342.

#### 4.3. MEDECINS EXTERNE A LA CLINIQUE

Médecins externe (cabinet privé, centre médical, ...) :

Les prélèvements peuvent être acheminés au dispatching du laboratoire d'analyse ou directement au LAP sur demande du prescripteur par coursier.

Les prélèvements peuvent également être envoyés par courrier postal.

#### 4.4. SECURITE ET HYGIENE

Il est impératif d'informer le laboratoire sur le statut infectieux avéré ou supposé (HIV, Hépatite C, ...) du prélèvement afin de permettre au personnel de prendre les mesures nécessaires pour la prise en charge du prélèvement.

Cependant, tous les tissus et fluide biologique seront considérés comme potentiellement infectieux par le personnel du LAP.

## 5. CONDITIONS GENERALES POUR LA FIXATION D'UN PRELEVEMENT

### 5.1. PRELEVEMENT HISTOLOGIQUE

#### 5.1.1. Extemporannée

Domaine d'application : Recherche rapide de lésions cancéreuses par examen macroscopique et histologique par congélation afin d'adapter la procédure chirurgicale aux caractéristiques de la pathologie mise en évidence durant l'intervention.

**La pièce est envoyée à frais sans fixateur ni même sérum physiologique accompagné d'un bon de demande clairement rempli.**

Pour chaque prélèvement orienté par des fils, il faut préciser l'identification de ces fils sur la demande d'analyse.

Conditionnement : Pot en plastique rigide, fermé hermétiquement et adapté à la taille du prélèvement.

Acheminement spécifique : Les examens extemporanés se font sur rendez-vous préalable et durant les heures ouvrables. En cas d'examen extemporané inopiné, le bloc opératoire contacte au plus vite le laboratoire d'anatomopathologie (071/37.90.20).

Informations à communiquer au LAP :

- Nom du chirurgien
- Nom du patient, date de naissance et nature du prélèvement
- Heure approximative du prélèvement
- N° de la salle d'opération

Résultats et délai de réponse:

Le résultat de l'examen extemporané est transmis par téléphone par le pathologiste au chirurgien prescripteur (ou son assistant). Le délai de réponse est de 30 minutes (acte technique, lecture par un pathologiste et transmission de l'information en salle d'opération).

Résultats définitifs :

Après l'examen extemporané, les prélèvements reçus ainsi que les pièces suivent le processus d'analyses macroscopiques et microscopiques dans la routine.

Délai de réponse = 2 jours. Les résultats de l'extemporané déjà communiqués sont intégrés au protocole final.

### 5.1.2. Biopsie et pièce opératoire

La fixation a pour but ; la conservation des structures et le durcissement des pièces. Elle prévient l'autolyse cellulaire et permet la technique histologique et les colorations ultérieures.

#### Procédure :

- Elle doit se faire endéans l'heure de prélèvement, par immersion du matériel dans un **volume de FORMOL tamponné 4%** qui doit être égal ou supérieur à **5x** le volume du prélèvement.
- Le pot doit être de **taille adéquate** par rapport au prélèvement.
- Veillez à **fermer correctement le pot** afin d'éviter toute fuite du fixateur.
- Le prélèvement doit être **identifié de manière univoque** et accompagné du bon de demande anapath correctement complété.

#### Durée de fixation (en fonction du volume du prélèvement) :

- Biopsie : minimum 2h à max 6h.
- Pièce opératoire : 24 à 48h.

***L'heure de fixation du prélèvement doit être inscrite sur le bon de demande.***

## 5.2. CYTOLOGIE

La cytologie consiste en l'examen microscopique des cellules. Les prélèvements sont obtenus par ponction (utilisation d'aiguille fine, organe profond) ou par brossage (organes superficielles ou accessibles) qui ont été mis en suspension dans un fixateur liquide (éthanol 50%). Les deux techniques peuvent être combinées pour les explorations endoscopiques, accompagné éventuellement d'une biopsie.

Les prélèvements de cytologie non fixés doivent être envoyés au laboratoire dans les plus brefs délais. En attendant l'envoi, les prélèvements peuvent être conservés au frais (entre 4 et 8°C).

### 5.2.1. Cytologie gynécologique

#### Domaine d'application :

Dépistage de cancer du col-utérin par examen microscopique des sécrétions cervico-utérines.

#### Matériel :

**Frottis cervico-vaginal conservé en milieu liquide** : fixé dans de le fixateur Easyfix<sup>®</sup> pots et brosses fournis à la demande par le laboratoire.

**Lames conventionnelles** : étalement du prélèvement par le prescripteur sur des lames puis fixées à la laque.

Conditions de stockage : Les prélèvements peuvent être conservés 1 mois à température ambiante dans le bon fixateur (éthanol 50%).

Procédure et fixation :

Après brossage du col, la brosse est remise ensuite dans le flacon contenant le fixateur.

## 5.2.2. Cytologie non-gynécologique

Domaine d'application :

Dépistage de pathologies cellulaires par examen microscopique. Il s'agit de tous les autres prélèvements qui ne sont pas d'origine cervicale utérine.

Ponctions diverses :

- Pulmonaire : aspiration bronchique, expectoration, liquide broncho-alvéolaire, liquide pleural, brossage bronchique.
- Cyto-ponction d'organes : thyroïde, ganglion, glande salivaire, sein, pancréas.
- Liquide céphalo-rachidien.
- Liquide péritonéal.
- Urines .
- ...

Conditions de stockage : les ponctions doivent être conservées à température ambiante et à l'abri de la lumière.

Procédure et fixation :

Les prélèvements sont fixés dans une solution d'alcool dénaturé 50% ou dans du Cytosch Red pour les urines.

## 6. ANALYSES COMPLEMENTAIRES

Les analyses complémentaires sont effectuées en collaboration avec les Cliniques Universitaires St-Luc (CUSL).

La technique des analyses immuno-histochimiques est effectuée au service d'anatomo-pathologie des CUSL et interprétées à la CNDG via une navette journalière.

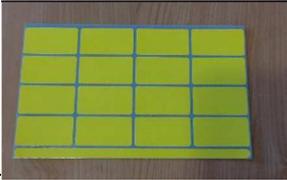
Les analyses génétiques et de biologie moléculaire sont envoyées CUSL.

### 6.1. Matériel disponible au LAP :



| Nature du prélèvement  | Matériel  |  | Remarque   |
|--|---|--|--|
| <b>Bon de demande d'analyse</b>  |   |  |  |
| Prescription médicale  |    |  | Nom, prénom, date de naissance, renseignement mutuelle du patient. Date de prélèvement, coordonnées du prescripteur, N° INAMI et signature obligatoire |
| <b>Cytologie</b>   |   |  |  |
| Type de biopsie  | Matériel  |  | Détails  |
| Kit Frottis gynécologique cervico-vaginaux en milieu liquide                                       |   |  | Flacon à bouchon bleu de 60 ml + CytoBrush   |
| Lames pour frottis cervico-vaginaux conventionnelles   |  |  | Lame blanche à bords rodés 45°   |
| Ponctions de sein, thyroïde hémorragique...  |  |  | Tube   |
| Ponctions d'organes profonds ganglions et autres prélèvements (BAL, ascite, pleural, thyroïde,...) |  |  | Flacon à bouchon blanc de 60ml   |
| Cytologie non gynécologique (Urines)   |  |  | Flacon à bouchon blanc de 60 ml  |
|  |   |  | Fixateur Cytorich®   |

| Histologie   |   |                                 |                                      |
|--|---|---------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Petite biopsie<br/>(dermatologie,<br/>gastroentérologie,<br/>gynécologie, ...)</b>          |    | Flacon à bouchon blanc de 20 ml | Fixateur Formol rosé tamponné pbs 4% |
| <b>Biopsie (true-cut sein, ponction Trans-thoracique, dermatologie, gastroentérologie,...)</b> |    | Flacon à bouchon blanc de 60 ml | Fixateur Formol rosé tamponné pbs 4% |
| <b>Pièce anatomique</b>  |    | Contenance 150ml, 1L, 3L, 10L   | Fixateur Formol pbs 4%               |
| <b>Petite biopsie, petite pièce anatomique</b>   |   | Pot de 150 ml                   | Formaldéhyde 4%                      |
| <b>Petite biopsie (Prostate)</b>   |  | Tube 10ml                       | Fixateur formol 4%                   |
| <b>Echoendoscopie-EBUS/EUS</b>   |  | Tube 10ml                       | CytorichRed®                         |

| <b>Matériel de transport</b>   |   |  |  |
|--------------------------------|---|--|--|
| <b>Etui pour lames</b>         |  | Etui de transport pour 2 lames                 | Les étuis doivent impérativement être identifiés de manière univoque |
| <b>Sachet à glissière SAFE</b> |  | Sachet de transport pour prélèvement           |  |
| <b>Etiquette jaune</b>         |  | Etiquette jaune pour les prélèvements infectés | Indiqués sur l'étiquette : « PRELEVEMENTS INFECTES »                 |
|                                |   |  |  |

### **Un bon diagnostic**

=

Un bon de demande soigneusement rempli

+

Un prélèvement fixé dans un volume supérieur à minimum 5x le volume du prélèvement

+

Un pot correctement identifié et fermé

## 6.2. COMMANDE DE MATERIEL

La commande de matériel s'effectue via le bon de commande disponible sur **intranet** ou sur le **site internet**. La demande est à faire parvenir au laboratoire, via l'adresse mail [anapath@cndg.be](mailto:anapath@cndg.be) ou par fax au 071/37.90.76.

## 6.3. TRANSMISSION DES RESULTATS

Les comptes rendus d'anatomopathologie validés sont alors transmis :

- Par diffusion sur C2M/XCare
- Par courrier aux prescripteurs externes
- Par diffusion sur le RSW aux prescripteurs externes
- Par fax au prescripteur (sur demande)

Les secrétaires ne peuvent communiquer les résultats validés par téléphone qu'après identification claire du prescripteur. Les membres du personnel sont soumis au respect du secret professionnel.

## 6.4.DELAI D'OBTENTION DES RESULTATS (Turn Around Time)

### **Histologie**

Les biopsies : 1 à 2 jours ouvrables maximum

Les pièces opératoires : +/- 3 jours ouvrables

### **Cytologie**

La cytologie gynécologique : 10 jours ouvrables

La cytologie non gynécologique : 1 jour ouvrable



### **Analyse complémentaire**

Analyse immuno-histochimique : 2 jours ouvrables

### **Analyse de biologie moléculaire :**

- FISH : 10 jours ouvrables
- 
- Typage HPV : 10 à 15 jours ouvrables maximum